

LE PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DE LA MARTINIQUE

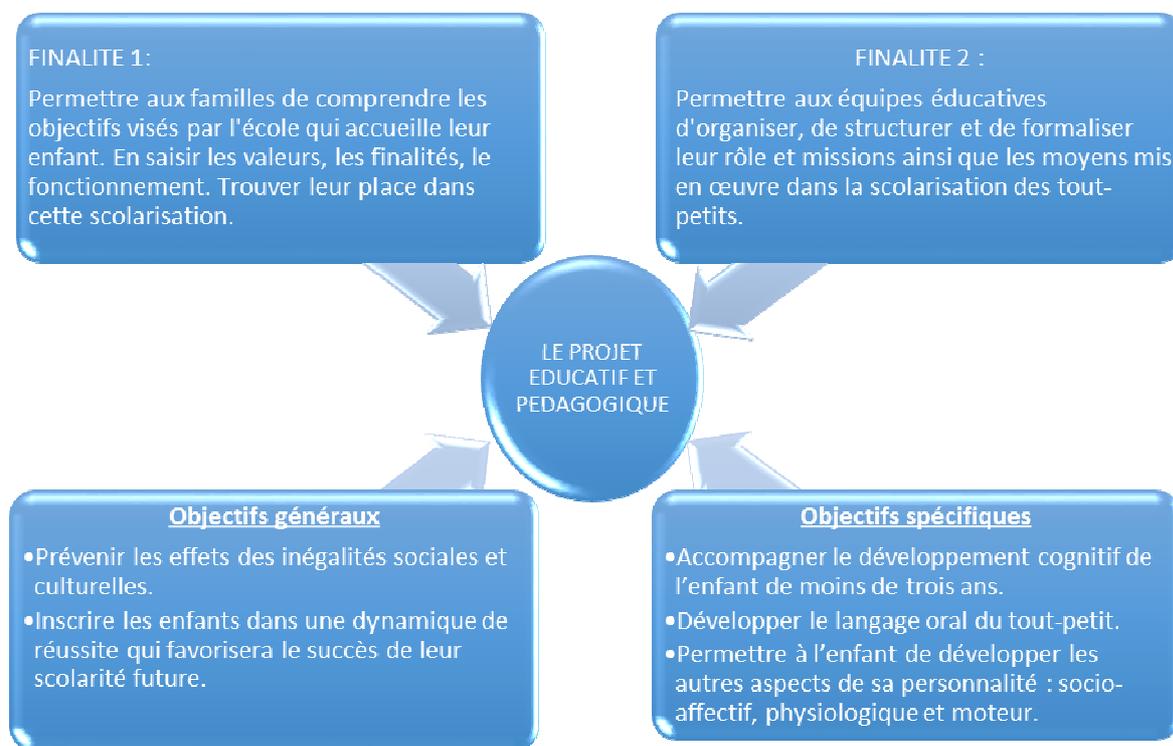
L'école maternelle est une des clés de voute de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole. Le développement de la scolarisation des enfants avant trois ans est une priorité nationale et académique.

« Parce qu'elle concerne les « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, la scolarisation des enfants de moins de trois ans requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. » (Circulaire n°2012-202 du 18/12/2012)

L'accueil des enfants ayant 2 ans au plus tard le 31 décembre pourra se faire jusqu'à la fin du mois de janvier de l'année suivante, dans la limite des places disponibles.

OBJECTIFS ET FINALITES

Ce projet éducatif et pédagogique se conçoit autour de finalités et d'objectifs clairement définis.



LES ACTEURS

Le directeur :

- Il est le garant de la mise en œuvre du PEP et de son bon fonctionnement. Il s'assure de sa compréhension par l'équipe éducative et par les parents.
- Il est l'interlocuteur privilégié des familles et des différents partenaires (municipalité, crèches,...)

L'enseignant est le responsable pédagogique de la classe.

- Il organise les enseignements et met en place des stratégies pédagogiques adaptées aux besoins et au rythme de chaque enfant. L'enseignant veille à alterner les formes de travail, les activités motrices et les activités cognitives, tant le matin que l'après-midi.
- Il établit le projet individualisé d'accueil et de scolarisation de chaque enfant.

- Il est un interlocuteur privilégié des familles. Il leur explique ses stratégies pédagogiques, rend compte de l'évolution de leur enfant à partir de ses observations fines et régulières
- Il est un référent pour l'enfant qui apprend beaucoup en imitant.
- Il articule les actions de l'ATSEM et de l'EJE.

L'éducateur de jeunes enfants est un spécialiste de la petite enfance. Il assure des missions d'éducation, de prévention et de coordination en concertation avec l'enseignant et sous sa responsabilité.

- Il propose des activités éducatives adaptées à chaque enfant ;
- Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé d'accueil et de scolarisation de l'enfant ;
- Il accompagne l'enfant dans sa séparation avec ses parents ;
- Il propose des actions permettant de faire le lien entre les parents et l'école.

L'ATSEM a une fonction d'assistant d'éducation. Son importante responsabilité dans l'éducation des enfants lui confère des devoirs et des obligations qui valent pour tous les adultes encadrant les enfants à l'école. L'ATSEM assiste l'enseignant dans l'accueil et la sortie des enfants, dans l'organisation matérielle des activités et leur mise en œuvre. Il accompagne l'enfant dans son apprentissage des gestes d'hygiène dans le respect de son intimité. Il assure la surveillance des enfants durant la sieste.

Les parents

Avant l'arrivée de l'enfant à l'école, les parents sont reçus de manière individualisée par le directeur. A cette occasion, il leur présente le projet éducatif et pédagogique de l'école et fait en sorte qu'ils se l'approprient. Il recueille toutes les informations nécessaires à la constitution du projet individualisé d'accueil et de scolarisation de chaque enfant.

De son côté, le parent s'engage à respecter les contraintes liées à la scolarisation, notamment en ce qui concerne le temps de présence à l'école sur lequel il se sera engagé.

L'équipe éducative

L'accueil des tout-petits concerne toute l'équipe éducative de l'école. Celle-ci sera amenée à mettre en place des dispositions particulières :

- Classe des TP située au rez-de-chaussée, à proximité du dortoir et des toilettes ;
- Organisation des temps de récréation, de sieste et de repas ;
- Actions à mener avec les parents ;
- ...

LES MOYENS MATERIELS

Le matériel spécifique et l'aménagement de la classe

- Afin d'offrir un cadre sécurisant à l'enfant, l'aménagement de la classe doit lui permettre de voir les adultes référents quel que soit l'endroit où il se trouve. Le mobilier choisi sera donc adapté à la taille du tout-petit.
 - La classe est aménagée en espaces distincts, facilement identifiables par l'enfant. A minima, les espaces suivants seront établis dans la classe :
- o Un espace bibliothèque : l'enfant peut s'y installer pour découvrir les livres. L'enseignant a la possibilité d'y regrouper les élèves pour mener des activités;
 - o Des espaces de jeux symboliques et d'imitation (*espaces cuisine, poupée, voitures et garage, bricolage, ...*);
 - o Un espace avec des jeux de construction : espace vaste permettant à l'enfant de construire, démolir, déplacer, ... ;
 - o Un espace de graphisme permettant à l'enfant d'accomplir ses premiers essais graphiques, d'entraîner sa motricité fine ;
 - o Un espace de regroupement collectif ;
 - o Un espace de repos pouvant accueillir un petit nombre d'élèves.
 - Il n'est pas recommandé d'avoir une table et une chaise par enfant. D'autres possibilités sont offertes aux enfants pour s'asseoir (tapis, fauteuils de l'espace bibliothèque, ...).

ECOLE :

COMPOSITION DES CLASSES :

	Classe 1	Classe 2
Structure		
Effectifs de moins de 3 ans		
Effectif total de la classe		

ORGANISATION DES TEMPS DE LA JOURNEE :

Accueil échelonné : voir les projets individualisés d'accueil et de scolarisation

Sortie :

Organisation (horaires, encadrement...)

Récréations :

Horaires décalés : oui non Période :

Espace réservé : oui non Période :

Nombre de récréations :

Durée :

Cantine : oui non

Organisation (horaires, encadrement, ...):

Sieste :

Organisation (horaires, lieu, encadrement, ...):

MOYENS HUMAINS : adultes encadrant, temps de présence de chacun, rôle et missions spécifiques

L'AMENAGEMENT DES LIEUX : descriptions des espaces, du mobilier et du matériel

Salle de classe

Cour

Autres lieux

ORGANISATION PEDAGOGIQUE : organisation des temps d'apprentissage de la journée (activités cognitives, motrices, individuelles, en groupes, ...)

RELATION AVEC LES PARENTS : actions, outils, organisation des rencontres, fréquence des rencontres...

MODALITES D'EVALUATION DU PROJET :

- évaluation quantitative (taux de présence des enfants, des parents aux différentes actions et rencontres, taux d'accidents...),
- évaluation qualitative (évolution des enfants, implication des parents, constats des partenaires sociaux,...)